

Le manque de moyens financiers chez les personnes âgées peut entraîner une entrée prématurée en EMS

La dernière étude de Pro Senectute Suisse se penche sur le recours aux prestations d'accompagnement et de soins par les seniors. Elle révèle que les personnes âgées à revenus modestes n'ont souvent pas les moyens de s'offrir des prestations d'accompagnement à domicile. Conséquence : elles doivent entrer plus tôt en établissement médico-social.

Plus de 95 % des personnes de plus de 65 ans vivent à domicile. Seule une minorité de cette frange de la population est tributaire d'une aide au quotidien. Comme le montre une enquête représentative réalisée par la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) et l'Université de Genève sur mandat de Pro Senectute Suisse, les prestations d'accompagnement sont plus souvent sollicitées que les prestations de soins : 8,3 % des personnes interrogées ont recours à des prestations d'accompagnement, 6,3 % à des prestations de soins, et 10,7 % aux deux types de services.

La situation financière joue un rôle important

Si on analyse les données, on constate que les seniors à faibles revenus ont davantage recours aux prestations de soins que ceux qui sont plus à l'aise financièrement. Cela s'explique par le fait que leur santé est moins bonne. Il est toutefois frappant de constater qu'ils recourent moins aux prestations d'accompagnement qu'aux prestations de soins – bien qu'ils en aient très probablement besoin. Contrairement aux prestations de soins, les prestations d'accompagnement ne sont pas prises en charge par la caisse-maladie. Les seniors les plus pauvres n'ont donc souvent pas les moyens financiers de recourir aux services d'accompagnement dont ils ont besoin. Cela peut avoir pour conséquence que ces personnes doivent entrer en EMS alors même qu'elles n'ont pas besoin de soins.

Le monde politique a reconnu le problème

En modifiant la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC), le Conseil fédéral souhaite que les prestations d'accompagnement à domicile soient désormais cofinancées par les PC. Cela peut contribuer à soulager les personnes âgées disposant de faibles ressources financières et à répondre aux besoins en matière d'accompagnement. Si elle permet d'éviter des entrées en EMS prématurées et coûteuses, cette modification de la LPC déchargera également les pouvoirs publics.

Vous trouverez une fiche d'information avec les principaux chiffres et comparaisons de l'étude en cliquant sur ce lien : www.prosenectute.ch/observatoire-vieillesse-accompagnement.

Contact pour les médias

Pro Senectute Suisse, Peter Burri Föllath, responsable Communication
Téléphone : 044 283 89 43, e-mail : medien@prosenectute.ch

Distinction entre accompagnement et soins

- Les soins désignent les soins médicaux apportés à une personne. Les coûts sont financés par l'assurance maladie et, selon les revenus, par les prestations complémentaires.

- L'accompagnement comprend l'aide au ménage, l'aide pour les courses et la cuisine, les visites chez le médecin, les échanges sociaux, l'aide pour l'administration et les finances. Ces frais sont à la charge des personnes âgées elles-mêmes.

PRO SENECTUTE

Observatoire

L'Observatoire de la vieillesse de Pro Senectute Suisse mène une enquête représentative auprès de la population de 55 ans et plus sur différents thèmes liés à la vieillesse, réalisée en collaboration avec la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) et l'Université de Genève. Les résultats de la ZHAW proviennent d'une enquête menée auprès de 3300 personnes de 65 ans et plus vivant à domicile dans toutes les régions du pays, c'est-à-dire auprès de personnes ne vivant pas dans un EMS. Cette enquête a eu lieu entre juin et août 2022.

Télécharger l'étude : le rapport partiel III concernant le recours aux prestations d'accompagnement et de soins par les seniors peut être téléchargé sur www.prosenectute.ch/observatoire.

Pro Senectute

Pro Senectute est la plus grande et la plus importante organisation spécialisée dans les questions liées à la vieillesse et proposant des prestations aux personnes âgées et à leurs proches en Suisse. Nous conseillons gratuitement les seniors dans plus de 130 bureaux de consultation. Forts de 1800 collaboratrices et collaborateurs et de 19 300 bénévoles, nous proposons de nombreuses prestations et offres spécifiques à la population âgée. Environ 700 000 personnes retraitées et leurs proches en profitent déjà. Pro Senectute est certifiée par le label de qualité ZEWO.

www.prosenectute.ch

Pro Senectute s'engage à utiliser un langage non discriminatoire.